



CVE SUD SARTHOIS - VALORISATION DE LA MATIERE ORGANIQUE

COMPTE-RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL 21 OCTOBRE 2025 A VAAS, SARTHE



Compte-rendu rédigé par Quelia, mandatée par CVE



Synthèse de la réunion

Les participants

26 personnes ont participé à la réunion de travail dont des élus de collectivités locales, des représentants du secteur agricole, de l'énergie, de l'environnement et des associations locales.

Déroulé de la réunion de travail

- Présentation de CVE Biogaz
- Présentation du projet CVE Sud Sarthois
- Choix du site d'implantation
- Présentation de la démarche d'information et de dialogue
- Les prochaines étapes

Calendrier

- Été 2025 : Lancement du dispositif d'information et dialogue
- Été 2026 : Dépôt des demandes : permis de construire et enregistrement ICPE
- Fin 2026 : Consultation publique
- Fin 2027 : Début des travaux de construction
- Mi 2029 : Mise en service

La démarche CVE Sud Sarthois

CVE a initié une démarche visant à valoriser la matière organique par la méthanisation. Dans une logique de circuit court et d'économie circulaire, les matières seront valorisées en biométhane injecté dans le réseau de gaz ainsi qu'en engrais organique naturel pour les cultures alimentaires locales

Les apports du groupe de travail

L'approvisionnement en matières organiques

CVE Sud-Sarthois prévoit de valoriser jusqu'à 35 000 tonnes par an de matières, comprenant :

Matières d'origine agricole (40%) : Principalement des effluents d'élevage, complétés par des cultures intermédiaires. Les bénéfices et contraintes de ces cultures pour les agriculteurs ont été discutés. Conformément à l'engagement éthique de CVE, aucune culture principale ne sera valorisée

Matières d'origine agroalimentaire (60%) : Leur sécurisation sera progressive auprès des partenaires agroalimentaires. Le détail de la provenance, des volumes et de la typologie des matières sera communiqué avant le dépôt du dossier ICPE en Préfecture.

Le site d'implantation et ses critères

Le site retenu est situé dans la Z.A.C Loirécopark sur 3 ha. Les distances réglementaires sont respectées, et l'intégration paysagère et écologique sont en cours d'étude pour assurer sa compatibilité avec l'environnement. Les transports de matières organiques utiliseront des routes adaptées, et les flux routiers seront maîtrisés.

L'intégration locale du projet

CVE est ouvert pour ouvrir le capital du projet à ses partenaires agricoles et aux collectivités locales intéressées. Les participants ont montré de l'intérêt pour le projet mais ont insisté sur l'importance de veiller à garder une cohérence territoriale (origine et typologie des matières organiques valorisés, cohabitation avec les méthaniseurs existants), et une intégration locale soignée de l'activité (suivi du site, qualité du fertilisant organique).

L'information et le dialogue – Les porteurs du projet souhaitent maintenir un dialogue avec les organismes présents au groupe de travail. En ce sens, ont été déployés :

- Un site Internet dédié au projet : <https://cve-sud-sarthois.fr>
- Une adresse mail : contact@cve-sud-sarthois.fr

Tables des matières

SYNTHESE DE LA REUNION	0
TABLES DES MATIERES.....	1
LES PARTICIPANTS.....	2
INTRODUCTION	1
NOS DEFIS SOCIETAUX	2
PRESENTATION DE CVE BIOGAZ	3
☞ CVE, PRODUCTEUR INDEPENDANT FRANÇAIS D'ÉNERGIES RENOUVELABLES	3
☞ LE PROCESSUS DE METHANISATION : GENERALITES	4
LA DEMARCHE CVE SUD SARTHOIS.....	5
☞ DISPONIBILITE ET APPROVISIONNEMENT DES MATIERES AGRICOLES	5
<i>Aucune culture principale.....</i>	<i>5</i>
<i>Une valorisation économique des cultures intermédiaires qui rendent des services environnementaux.....</i>	<i>6</i>
<i>Un partenariat à construire avec les agriculteurs</i>	<i>6</i>
☞ PROVENANCE ET SECURISATION DES SOUS-PRODUITS ALIMENTAIRES DE L'INDUSTRIE AGRO-ALIMENTAIRE	6
S'INSERER DANS LE TISSU DE METHANISEURS EXISTANTS	7
PRODUIRE UN GAZ RENOUVELABLE LOCAL NON FOSSILE	7
<i>Répondre aux objectifs locaux de productions énergétiques.....</i>	<i>7</i>
<i>Opportunités offertes par la production du biogaz CVE.....</i>	<i>8</i>
PRODUIRE UN ENGRAIS ORGANIQUE DE QUALITE POUR LES CULTURES ALIMENTAIRES LOCALES.....	9
☞ USAGE ET STOCKAGE DU FERTILISANT ORGANIQUE SUR SITE	9

☞ TMOIGNAGE D'UN AGRICULTEUR INTERESSE PAR LES FERTILISANTS DE CVE.....	9
LE SITE D'IMPLANTATION CVE SUD SARTHOIS	10
☞ LES CRITERES D'IMPLANTATION	10
<i>A la croisée d'un territoire agricole et agro-alimentaires</i>	<i>10</i>
<i>Le foncier envisagé.....</i>	<i>10</i>
<i>Respect des distances réglementaires.....</i>	<i>11</i>
<i>Gestion des voies d'accès et du trafic routier.....</i>	<i>12</i>
<i>Les enjeux environnementaux sur site et ses abords.....</i>	<i>13</i>
LE SUIVI DE L'EXPLOITATION DU SITE.....	14
☞ LA SURVEILLANCE SUR SITE	14
☞ SECURITE ET PREVENTION DES RISQUES	14
CONSTRUIRE UN PROJET POUR LE TERRITOIRE, AVEC LE TERRITOIRE 15	
☞ CALENDRIER DU PROJET	15
☞ UNE CONCERTATION EN AMONT DES DEMARCHES ADMINISTRATIVES	15
☞ DES RETOMBÉES ECONOMIQUES LOCALES	16
☞ UNE OUVERTURE DU CAPITAL	16

Les participants

26 personnes ont participé à la réunion de travail.

Collectivités Territoriales

Communauté de communes Sud Sarthois

BOUSSARD François, Président

MASSIN Nicolas, Coordinateur Économie / Emploi

Communauté de communes Loir Lucé Bercé

PETER Dominique, Vice-Président à l'Environnement

PETR Pays Vallée du Loir

PETITJEAN Marie, Chargée de mission Plan Climat

Mairie de Bruère-sur-Loir

PACQUET Dominique, Maire

Mairie de la Chapelle-aux-Choux

GUILLON Émile, Maire

Mairie de Sarcé

DUVAL Michel, Maire

Mairie de Vaas

LEVIAU Ghislaine, Maire

Mairie de Verneil-le-Chétif

ALLARD Mickaël, Maire

Acteurs agricoles

Chambre d'Agriculture de la Sarthe

GUERAULT Hubert, Chargé de mission Énergie

Agriculteurs locaux

COURTOIS Nicolas, GAEC Courtois

LECARDONNEL Julien, SARL ML

LUCAS Damien, EARL Champmarin

LUCAS Elijah, EARL Champmarin

MARTINEAU Pascal, EARL Martineau

Deux agriculteurs n'ayant pas élargé

Acteurs de l'énergie

GRDF

BRAUD Emmanuel, chargé de projets Biométhane

Syndicat Mixte Val du Loir

GAUBUSSEAU Sophie, Directrice Générale des Services

Acteurs de l'environnement

Syndicat FLAMM

POSTMA Siebe, Délégué, Agriculteur, et Conseiller municipal à Vaas

Associations locales

Collectif citoyen Védauquais

ALLARD Gilles, Représentant

ALLARD Marie, Représentante

AAPPMA (Association de pêche)

HUBERT Jean-Pierre, Président

Porteurs du projet

CVE

JOUBERT Etienne, Responsable territorial

DELALANDE Nicolas, Responsable développement de projet Nord-Ouest

Animation

Quelia, mandatée par CVE

DELATTE Constant, Concertant

MEDDAHI Ismaël, Concertant

Personnes ou organismes excusés

Kersia

FNE Pays de Loire

Introduction

Constant Delatte, Quelia, remercie la maire de Vaas pour son accueil et les participants présents ayant répondu à l'invitation. Il explique que CVE a souhaité organiser cette rencontre dans une démarche volontaire d'information et de dialogue autour du projet, avant le dépôt des demandes administratives prévu à l'été 2026 et la phase de consultation publique qui suivra (fin 2026).

L'objectif de ce groupe de travail vise à porter à la connaissance des acteurs locaux la démarche de CVE, présenter le projet et partager les attentes et perspectives vis-à-vis du projet. Les échanges qui en découlent doivent permettre de mieux comprendre le projet et les enjeux liés à cette activité avant de se forger une opinion éclairée.

Ce compte rendu synthétique des échanges est envoyé aux participants et publié sur le site web du projet.

Une démarche volontaire

Cette réunion ne répond pas à une obligation réglementaire

•Cadre réglementaire

- Demande d'autorisations administratives → mi-2026
- Consultation publique → Automne 2026

•Le choix volontaire de CVE

Vous informer, Vous rencontrer

- Présenter la démarche de CVE
- Présenter le projet en réflexion sur la commune de Vaas

Dialoguer – Se donner un temps de réflexion collective

- Répondre à vos interrogations
- Recueillir les attentes vis-à-vis du projet
- Prendre des engagements



CVE Sud Sarthois - Groupe de Travail - 21 Octobre 2025

Ordre du jour

•Contexte et enjeux

•Présentation CVE Biogaz

•La démarche CVE Sud Sarthois:

- Valoriser la matière organique du Sud Sarthois
- Produire un gaz renouvelable injecté dans le réseau local
- Produire un fertilisant organique pour les cultures alimentaires locales

•Le choix du site d'implantation

•Présentation du dispositif d'information et de dialogue

•Les bénéfices pour le territoire

•Echanges autour du projet



CVE Sud Sarthois - Groupe de Travail - 21 Octobre 2025

Nos défis sociétaux

De nombreux défis sociétaux



Energétiques

- Variabilité des coûts de l'énergie
- Dépendance aux énergies fossiles
- Vulnérabilité face aux instabilités géopolitiques dans l'approvisionnement



Valorisation de matière organique

- Coûts et taxes supplémentaires pour l'enfouissement & l'incinération
- Des méthodes de traitement qui restent polluantes
- Assurer des modèles viables avec un retour au sol
- Favoriser les circuits court & locaux
- Obligation de tri des déchets organiques à la source depuis 2024



Production alimentaire agricole

- Nourrir la population
- Faire face à la montée des charges d'exploitation
- Respecter les ressources naturelles et s'adapter au changement climatique
- Pérenniser l'exploitation & attirer de jeunes agriculteurs

CVE SUD SARTHOIS - GROUPE DE TRAVAIL - 21 OCTOBRE 2025



Étienne Joubert, Responsable Territorial, CVE Biogaz, propose d'ouvrir la réunion par une prise de hauteur, en abordant trois dimensions étroitement liées : les enjeux énergétiques, agricoles et de valorisation de la matière organique.

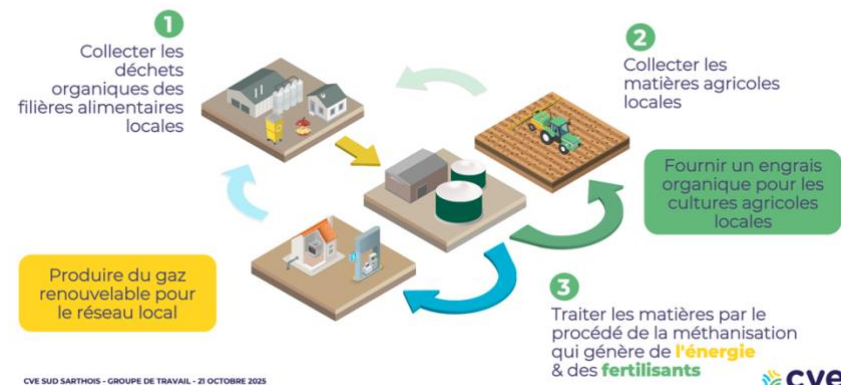
Entre autres, il rappelle l'importance de :

- Relocaliser, décarboner et maîtriser les coûts de production d'énergie. Disposer des outils pour ne plus dépendre des puissances étrangères et de la volatilité des marchés mondiaux.
- Donner une seconde vie aux matières organiques issues de l'agriculture, des ménages, des entreprises et des collectivités. Réintégrer ces flux dans des cycles de valorisation moins coûteux et moins polluantes
- S'adapter aux réalités du monde agricole en permettant aux agriculteurs d'exercer leur métier dans des conditions dignes, avec des pratiques respectueuses de leur environnement et

compatibles avec leur équilibre financier, afin de pérenniser leurs fermes.

La méthanisation apporte une réponse à ces trois défis.

La méthanisation : une filière nouvelle pour une économie circulaire

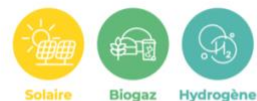


CVE SUD SARTHOIS - GROUPE DE TRAVAIL - 21 OCTOBRE 2025



Présentation de CVE Biogaz

➔ CVE, producteur indépendant français d'énergies renouvelables



CVE SUD SARTHOIS - GROUPE DE TRAVAIL - 21 OCTOBRE 2025



Etienne Joubert, CVE, présente l'entreprise, fondée en 2009 à Marseille par trois associés qui dirigent toujours le groupe aujourd'hui. Initialement spécialisée dans le photovoltaïque, l'entreprise s'est progressivement diversifiée dans le biogaz et l'hydrogène. CVE dispose d'une expertise couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur, depuis le développement des projets jusqu'à l'exploitation et le suivi des installations.

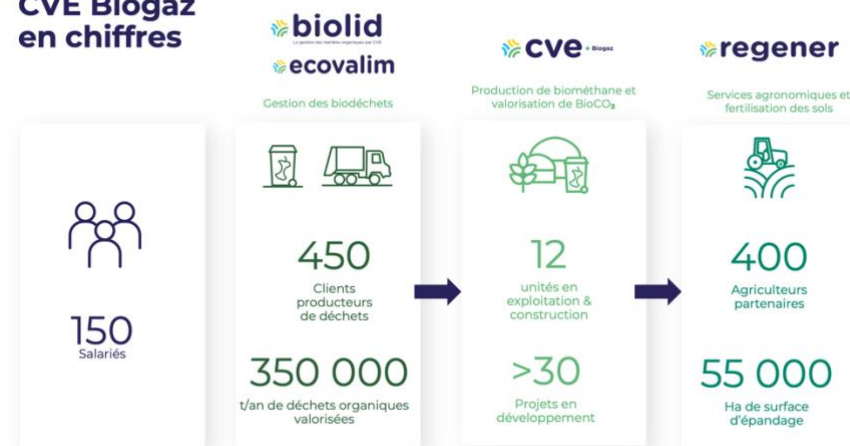
Présents au cœur des territoires



CVE SUD SARTHOIS - GROUPE DE TRAVAIL - 21 OCTOBRE 2025



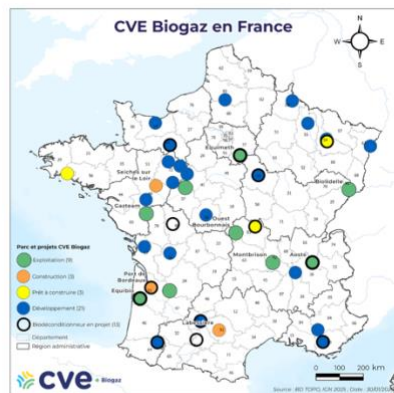
CVE Biogaz en chiffres



CVE développe un modèle d'entreprise décentralisée, avec des agences implantées au plus près des territoires. Parmi ses effectifs, 150 salariés sont dédiés à la filière biogaz, organisée en plusieurs entités complémentaires :

- Biolid et Ecoalim : organisés l'approvisionnement et la contractualisation des flux de matières organiques
- CVE Biogaz : chargées du développement des projets à la bonne exploitation et au suivi des installations. 12 sites sont aujourd'hui en activité à travers la France, contribuant à la production de 300 GWh/an de gaz renouvelable
- Regener : assure le lien avec le monde agricole, en proposant aux agriculteurs une solution technique pour le retour au sol du fertilisant et un accompagnement agronomique

Un parc en pleine croissance



*Compilation des résultats issus de DIGES (ADEME) sur les unités de méthanisation CVE Biogaz. Les émissions de GES comprennent l'empreinte carbone de chaque centrale comparée avec l'empreinte carbone existante. Par exemple, 1 kWh de biométhane produit permet d'éviter 227 gCO₂, de gaz naturel en France.

À titre d'exemple, l'unité CVE Equimeth, mise en service en 2021 en Seine-et-Marne, traite 25 000 tonnes de matières organiques par an, combinant des flux ménagers (en majorité en raison de la proximité avec Paris), complétés par des matières agricoles et des sous-produits de l'industrie agro-alimentaire. Cette unité permet de produire l'équivalent de la consommation énergétique de 3 600 foyers et un engrais valorisé par une vingtaine d'agriculteurs partenaires.

Schéma d'implantation unité de méthanisation CVE

Unité Equimeth en Seine-et-Marne - Mise en service en 2021



Unité « type » CVE Biogaz

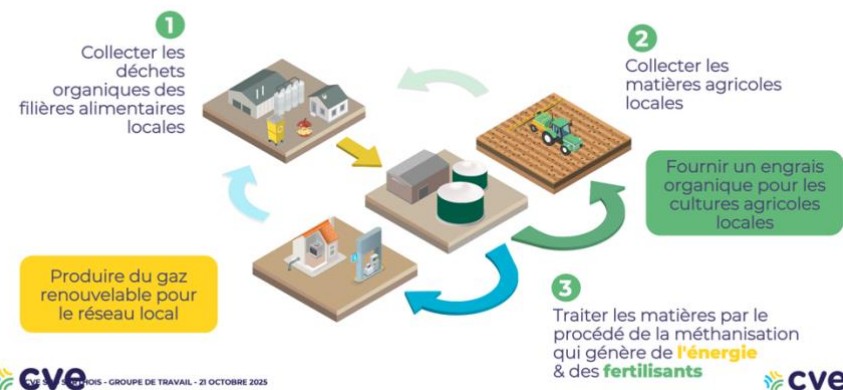
- 25 GWh/an de biométhane produit, équivalent consommation de 3600 foyers
- Débit de 250 Nm³/h de biométhane injecté sur le réseau

Intrants
Total: 25 000 tonnes par an



Le processus de méthanisation : généralités

Une filière pour l'économie circulaire du Sud Sarthois



Étienne Joubert, de CVE, explique que la méthanisation est un processus biologique naturel qui se déroule en milieu fermé et sans oxygène, similaire à ce qui se produit dans les marais. Des micro-organismes interviennent pour transformer la matière organique en biogaz. Le résidu de cette décomposition constitue un apport structurant pour les sols agricoles et un engrais nutritif pour les cultures. Aujourd'hui, ce processus a été industrialisé, plaçant les micro-organismes dans des conditions optimales de température et de pression afin d'optimiser la production de biogaz.

Ainsi, cette filière offre une triple valeur ajoutée :

- Valoriser les matières organiques issues de la production agricole et des activités humaines
- Produire un gaz renouvelable pour le réseau local, en substitution du gaz fossile consommé sur le territoire
- Produire un engrais organique naturel, destiné aux agriculteurs autour de Vaas, en substitution des engrais d'origine fossile

La démarche CVE Sud Sarthois

Origine et disponibilité de la matière organique



CVE Sud Sarthois - Groupe de Travail - 21 Octobre 2025

Nicolas Delalande, Responsable développement de projet Nord-Ouest, CVE, explique qu'un travail d'investigation mené par les branches Biolid et Regener est en cours et a permis d'identifier les acteurs agricoles et agroalimentaires intéressés par la valorisation de leurs déchets et les services associés. Ces flux permettent aujourd'hui d'avoir une idée plutôt fiable sur la répartition et la typologie du gisement. La ration destinée au méthaniseur se composera de deux types de matières :

- Des matières agricoles (60%)
- Des matières issues des entreprises agroalimentaires (40%)

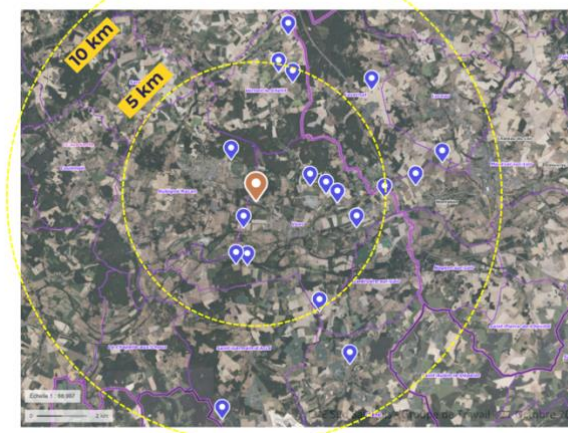
Ces proportions ne sont pas figées et sont susceptibles d'évoluer à la marge, selon les contrats effectivement signés, sans pour autant dépasser le volume maximal de 35 000 tonnes/an.

➡ Disponibilité et approvisionnement des matières agricoles

Nicolas Delalande, de CVE, indique qu'aujourd'hui, 18 agriculteurs se sont montrés intéressés ou en réflexion concernant la partie liée à l'apport de matières. Les matières entrantes agricoles seront majoritairement composées d'effluents d'élevage (66% du total), complétés par des cultures intermédiaires (34% du total).

Un partenariat à construire localement

- 18 agriculteurs intéressés ou en réflexion
- Apporteurs de matières
 - Effluents d'élevage
 - CIVE
- Implantation locale
 - Dans un rayon < 10 km
 - Principalement au nord-est



Aucune culture principale

Dominique Peter, Vice-Président à l'Environnement de la Communauté de Communes Loir Lucé Bercé, s'interroge sur les garanties offertes par CVE pour éviter le recours aux cultures agricoles principales, notamment en cas de déficit des autres matières. Il s'interroge sur les risques non-respect des rations affichées et de dépassement.

Etienne Joubert, CVE, explique que la réglementation autorise jusqu'à 15 % de cultures principales pour alimenter un méthaniseur, mais que la charte éthique de CVE se veut plus stricte : **aucune culture principale ne**

sera traitée par CVE. Les participants ont proposé que cette exigence soit notifiée par écrit.

Les agriculteurs présents lèvent toute ambiguïté sur ce point. Ils expliquent qu'ils privilégient naturellement la valorisation des cultures principales pour l'alimentation humaine ou animale, non seulement parce que leur vente est mieux rémunérée, mais surtout parce qu'elle constitue le cœur de leur métier : nourrir la population. Nicolas Delalande, CVE précise que, sur les méthaniseurs agricoles existants, la part de cultures principales se situe généralement entre 5 et 10 %, et est souvent utilisé à titre exceptionnel, notamment en cas de pertes liées à des aléas climatiques ou à des maladies.

Si la question du revenu agricole est cruciale, tous s'accordent à dire que le recours aux cultures principales pour la méthanisation ne constitue pas une solution pérenne pour la durabilité des exploitations agricoles.

Une valorisation économique des cultures intermédiaires qui rendent des services environnementaux

Nicolas Delalande, CVE Biogaz, explique qu'une partie des matières agricoles valorisées proviendra de cultures intermédiaires.

Implantées entre deux cultures principales, elles ne concurrencent pas les productions alimentaires. Les cultures intermédiaires représentent un levier agronomique utile en contribuant à préserver la qualité des sols, à limiter le lessivage (des nitrates vers les nappes ou cours d'eau), et à améliorer l'infiltration de l'eau, tout en respectant la réglementation qui interdit de laisser les sols nus (couverture du sol).

Siebe Postma, agriculteur et délégué du syndicat FLAMM, explique que la valorisation des cultures intermédiaires via la méthanisation permettrait de compenser certains coûts d'implantation (semences, irrigation, etc.) ; dont la charge revient aujourd'hui aux agriculteurs. Il s'agit de trouver un équilibre pour déterminer la meilleure façon d'intégrer ces cultures dans

les pratiques agricoles, sans entrer en concurrence avec les cultures principales, afin que la balance avantages/inconvénients privilégie la viabilité de l'exploitation agricole.

Qu'est-ce qu'une culture intermédiaire ?

Culture implantée et récoltée **entre deux cultures principales** dans une rotation culturale

« Couverts végétaux » = « cultures intermédiaires » = obligation réglementaire

Avantages agronomiques

- limitation du lessivage des nitrates
- éviter les mauvaises herbes sans phytosanitaires

Avantages environnementaux

- structuration du sol
- préservation de la biodiversité



CVE Sud Sarthois - Groupe de Travail - 21 Octobre 2025

Un partenariat à construire avec les agriculteurs

Dans ce cadre, Etienne Joubert, CVE, indique qu'une logique d'échange de services sera mise en place. Le prix de vente de l'engrais naturel produit par méthanisation aux agriculteurs sera déterminé en fonction des apports en matières organiques. Les agriculteurs apporteurs de matières pourraient bénéficier d'un retour gratuit de fertilisant sur leur parcelles (prise en charge transport et épandage) selon leur apport.

➔ Provenance et sécurisation des sous-produits alimentaires de l'industrie agro-alimentaire

Sophie Gaubusseau, Directrice Générale des Services du Syndicat Mixte du Val de Loir, s'interroge sur la provenance et la disponibilité des matières d'origine agroalimentaire. Elle précise que le territoire est rural, le gisement est peu concentré, ce qui rend la construction d'équipements de

traitement et de valorisation plus complexe. Les producteurs de déchets organiques visés par la loi AGECL sont souvent éloignés et difficiles à intégrer dans des processus qui relèvent de l'économie circulaire.

En réponse, Nicolas Delalande et Etienne Joubert, CVE, indiquent que la sécurisation des matières sera progressive, précisant que les entreprises agroalimentaires ne s'engagent jamais à plus d'un an ; *a fortiori* pour une installation qui les intéresse comme exutoire mais qui n'est pas encore opérationnelle.

Une équipe de CVE dédiée à la contractualisation travaille avec des acteurs locaux situés dans un périmètre d'une heure en camion, avec une vingtaine de partenaires identifiés à ce stade, dont les flux proviennent principalement des environs du Mans.

Le détail des volumes et de la typologie des matières organiques sera mis à disposition lors de la consultation publique et pourra, si nécessaire, être transmis au groupe de travail avant le dépôt du dossier lorsque la ration sera établie.

Dominique Peter, Communauté de Communes Loir Lucé Bercé, souligne qu'il est essentiel que le projet reste ancré sur le territoire, avec des flux entrants et sortants qui apportent un service réel au territoire d'implantation et qui soit compatible avec le cadre de vie.

S'insérer dans le tissu de méthaniseurs existants

Les participants se sont interrogés sur les interactions avec les méthaniseurs existants, notamment en ce qui concerne les flux de matières entrantes et le plan d'épandage, en particulier pour les sites situés à proximité de Vaas.

CVE précise que le projet a vocation à cohabiter avec les méthaniseurs agricoles existants. CVE compte mobiliser en grande partie un type de

gisement différent et travaille avec des agriculteurs non déjà engagés dans une méthanisation agricole. S'agissant du plan d'épandage, il est strictement encadré par la réglementation en définissant les parcelles autorisées, les volumes et les modalités d'épandage.

Emmanuel Braud, chargé de projets Biométhane, GRDF, précise que le projet de méthanisation sur la CC Loir Lucé et Bercé évoqué par un participant a été identifié depuis 2018 et demeure toujours en phase de réflexion. Il repose principalement sur des matières agricoles (80 à 90 %), sans risque de concurrence avec le méthaniseur porté par CVE.

Produire un gaz renouvelable local non fossile

Répondre aux objectifs locaux de productions énergétiques

CVE Sud Sarthois produira du biométhane, issu du biogaz, un mélange naturel de méthane et de CO₂.

- On utilise le terme « bio » car ce gaz est généré par un processus biologique naturel. Le biométhane, purifié et équivalent au gaz naturel, sera injecté dans le réseau local
- Le CO₂ pourrait être récupéré s'il existe un exutoire de consommation locale (ex: boissons gazeuses dans l'industrie, serres, ou autres usages)

La production de gaz couvrira les besoins annuels en gaz de l'équivalent de 25% de la consommation sur la Communauté de Communes Sud Sarthe. Elle permettra d'éviter l'émission d'environ 9 500 tonnes de CO₂ par an, en se substituant notamment au gaz fossile importé. En ce sens, CVE Sud Sarthois participera à répondre aux objectifs de neutralité carbone à l'horizon 2050.

Le biométhane, une source d'énergie renouvelable issue du territoire

Le biométhane est un gaz vert bas carbone émettant 10 fois moins de GES que le gaz fossile

(Source : Etude Quantis Enea 2017 – Intensité carbone du biométhane = 23,4 g CO₂eq/kWh PCI)

LE GAZ VERT : UNE ENERGIE DECARBONNEE
ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES) DU BIOMÉTHANE EN ANALYSE DE CYCLE DE VIE.



**Souveraineté
énergétique**

**25 GWh/an
de biométhane**

**2 200 foyers
chauffage, eau chaude
et cuisson**

**Jusqu'à
9 500 tonnes
de CO₂/an évitées**

CVE Sud Sarthois - Groupe de Travail - 21 Octobre 2025

Marie Petitjean, chargée de mission PCAET, explique que la production de biogaz s'inscrit dans la stratégie visant la neutralité carbone à l'horizon 2050 et doit s'appuyer sur une mixité des énergies renouvelables. Elle précise que, même si le territoire tend vers l'électrification, le gaz restera nécessaire pour la mobilité (BioGNV), ou certains processus industriels lourds.

FNE Pays de Loire, excusés lors de cette réunion, a tenu quelques mots, en réponse à l'invitation, concernant la nécessité de définir une trajectoire commune et partagée vis-à-vis des énergies renouvelables.

« Nous devons collectivement répondre aux enjeux de production d'énergies renouvelables sur nos territoires car le nucléaire n'aura pas réponse à tout. Pour cela, il faut tracer ensemble le devenir de nos territoires et de l'économie qui y prend place. Sans cette vision commune, il ne peut y avoir de projet d'énergies renouvelables partagé »,

Des participants soulignent que même en 2050, le gaz restera utile comme source d'énergie de secours, notamment grâce à sa capacité de stockage,

permettant de répondre aux besoins en hiver lorsque l'électricité seule ne peut suffire.

Atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050

Les objectifs du PCAET du PETR Pays Vallée du Loir (2020)

- Réduire de **40% les émissions de GES** d'ici 2030
- Couvrir **35% de la consommation énergétique locale** grâce aux énergies renouvelables

Avec CVE Sud Sarthe, 25% de la consommation de gaz dans la CC Sud Sarthe sera d'origine renouvelable



CVE Sud Sarthois - Groupe de Travail - 21 Octobre 2025



Opportunités offertes par la production du biogaz CVE

Nicolas Delalande, CVE, indique que le biométhane sera injecté directement dans le réseau local reliant Vaas et Aubigné-Racan. La majorité de la production sera consommée localement.

Emmanuel Braud, GRDF, précise que cette boucle sera prochainement raccordée au réseau de Montval-sur-Loir, puis à celui de Tours. Des dispositifs de rebours permettront de recomprimer et rediriger le gaz vers d'autres zones du réseau lorsque la demande augmentera en période estivale.

Les participants interrogent CVE sur la possibilité d'utiliser le biogaz produit pour alimenter les véhicules de transport de matières. Étienne Joubert, CVE, précise que l'entreprise ne réalise pas directement la collecte, celle-ci étant assurée par des transporteurs externes selon un

cahier des charges défini. Il ajoute que, même si cette option pourrait être étudiée à terme, le territoire ne dispose pas encore de suffisamment de stations BioGNV, ce qui rend sa mise en œuvre difficile pour le moment.

Du gaz renouvelable injecté dans le réseau local

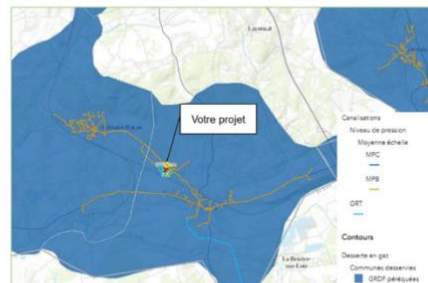
• Réseau de distribution MPB 4 bar à Vaas

Boucle Vaas/ Aubigné Racan est un réseau « isolé » alimenté par le réseau de transport

• Travaux de raccordement envisagé

- Raccordement réseau GRDF de Vaas/ Aubigné Racan & réseau Montval sur Loir
- Maillage de ce réseau avec un réseau alimentant Tours

- Capacité d'injection totale du volume produit



✓ Proximité du réseau de distribution de gaz



CVE Sud Sarthois - Groupe de Travail - 21 Octobre 2025

Produire un engrais organique de qualité pour les cultures alimentaires locales

➡ Usage et stockage du fertilisant organique sur site

Nicolas Delalande, CVE, explique que le digestat, résidu de la méthanisation, est stabilisé et très peu odorant. Il peut se présenter sous forme solide, pâteuse ou liquide et possède des propriétés fertilisantes contenant tous les éléments nutritifs essentiels (azote, phosphore, potassium), directement assimilables par les cultures, ainsi que des caractéristiques amendantes pour les sols.

CVE Sud Sarthois permettra de fertiliser environ 1 500 ha par an (ce qui correspond, avec les rotations, à un plan d'épandage de 3000 ha) permettant de réduire l'usage d'engrais chimiques.

Un fertilisant organique et naturel pour les cultures alimentaires du territoire

Le fertilisant produit par CVE est :

- organique
- stabilisé et peu odorant
- majoritairement directement assimilable pour les plantes



Jusqu'à 3 000 ha concernées par la fertilisation organique

Des fertilisant chimiques évités chaque année

Réduction des charges pour les exploitations

Nicolas Delalande, CVE, explique que la capacité de stockage du fertilisant sur site est suffisante et encadrée par la réglementation pour répondre aux plus près des besoins des sols et cultures.

L'engrais issu de la méthanisation est séparé en fraction liquide et fraction solide. Cette opération facilite le stockage et l'application.

- Stockage de la partie solide : elle peut être conservée sur le site jusqu'à 5 mois
- Stockage de la partie liquide : dans des cuves étanches adaptées, avec des protections contre les fuites. La durée dépend des besoins d'épandage et de la capacité du site, mais elle est souvent supérieure à celle du solide (7 mois).

➡ Témoignage d'un agriculteur intéressé par les fertilisants de CVE

Julien Le Cardonnel, agriculteur à Vaas, est spécialisé dans les cultures de vente (blé, orge, colza, maïs, pois-chiche, quinoa) et la production de semences pour l'alimentation humaine et animale. Il exprime son intérêt

pour le projet de méthanisation, après avoir lui-même réfléchi à l'implantation d'un méthaniseur.

L'opportunité proposée par CVE répond à plusieurs besoins de sa ferme. Il souligne le bénéfice du fertilisant issu de la méthanisation pour ses sols argileux et sableux, souvent pauvres en matière organique. N'ayant pas accès à du fumier ou du lisier, il voit avec le fertilisant une opportunité de répondre à ce besoin. Le fertilisant qui sera produit par CVE, constitue en plus de sa richesse en éléments nutritifs, un amendement organique qui permet d'améliorer la structure du sol et s'inscrit dans sa pratique de réduction du travail mécanique. Il rappelle que ces fertilisants permettront de réduire partiellement l'usage d'engrais minéraux, plus coûteux et moins favorables à la santé des sols et à la qualité de l'eau.

Enfin, il voit aussi une opportunité de valoriser ses cultures intermédiaires, pour diversifier et stabiliser ses revenus. Leur valorisation économique lui permettrait d'envisager des mélanges plus coûteux, mais plus intéressants pour ses terres.

MA FERME

- o 166 ha sur Vaas
- o Cultures pour alimentation humaine, animale
Blé, Orge (brasserie), Colza, Maïs, Pois-chiche, Quinoa
- o Terres sableuses et argileuses
- o Manque d'apport matière organique

Enjeux et opportunités de la méthanisation

- o Apport d'engrais riche en nutriment (N,P,K) pour les cultures
- o Amélioration de la structure des sols
- o Réduction des coûts/usage d'engrais chimiques
→ réduction des charges d'exploitation
- o Meilleure valorisation des couverts végétaux entre 2 cultures principales

Le site d'implantation CVE Sud Sarthois

➡ Les critères d'implantation

Nicolas Delalande, CVE, explique les critères retenus pour identifier un foncier adapté au développement d'un méthaniseur.

- A l'intersection du secteur agricole et des lieux d'activités économiques (biodéchets et sous-produits alimentaires)
- Disponibilité du foncier
- Compatibilité avec les documents d'urbanisme
- Distances réglementaires
- Accès aux principales voies de communication routières
- Proximité du réseau de transport ou distribution du gaz
- Enjeux environnementaux

A la croisée d'un territoire agricole et agro-alimentaires

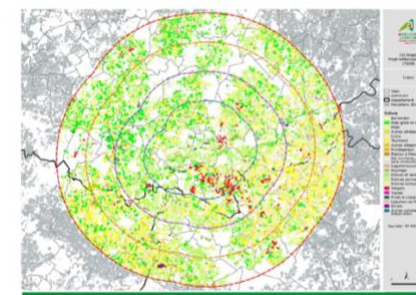
Le site d'implantation doit idéalement se situer au cœur d'un bassin agricole mixte, comprenant polyculture, élevage, céréaliculture et arboriculture qui facilite la collecte de matières organiques agricoles et la valorisation du fertilisant produit. Il est par ailleurs, situé au sud d'un département riche en industries agroalimentaires, offrant opportunités d'approvisionnement à proximité.

- Au cœur d'un territoire rural comprenant une forte présence de:

- o d'exploitations agricoles en polyculture-élevage
- o de productions légumières et fruitières
- o de coopératives

- Au sud d'un département richement pourvu en **industries agro-alimentaires**

✓ Gisement agricole et IAA



Carte 9 : Carte du registre parcellaire graphique

Le foncier envisagé

Le foncier envisagé se situe dans la Z.A.C Loirécopark, à proximité du parc solaire, sur une surface de 3 ha. Un compromis de vente est en cours de signature.

François Boussard, Président de la Communauté de communes Sud Sarthe, précise que le PLUi est actuellement en enquête publique (du 10 novembre au 10 décembre) et que ce foncier, classé AUI, est compatible avec les documents d'urbanisme.

Loirécopark:

- Zone d'Aménagement Concerté
- Production variée d'énergie renouvelable

Parcelle

- Zone 1 AUI
- Surface : 3 ha
- Compromis de vente en cours de signature

✓ Foncier disponible & compatible avec le PLUi



Respect des distances réglementaires

La réglementation française impose une distance minimale de 200 m entre un méthaniseur et les premières habitations. Nicolas Delalande, CVE, explique que la maison la plus proche se situe à 160 m des limites de

parcelle mais que les premiers ouvrages seront reculés à plus de 200 m. Au-delà, les bâtiments les plus proches sont les bureaux de la Communauté de Communes Sud Sarthe à 300 m, et le premier quartier résidentiel à plus de 1 km. L'environnement boisé facilitera par ailleurs une intégration paysagère discrète de l'installation.

Nicolas Delalande précise que la distance réglementaire de 35 m par rapport au cours d'eau sera largement respectée (le site se situe à 320 m du ruisseau de Guichard). Suite à une question, il ajoute qu'aucune distance minimale n'est imposée entre le site et la voie ferrée.

Habitations:

- 1 habitation à 160 m de la limite de propriété
→ mise en retrait des ouvrages pour respecter les 200 m
- Environnement très boisé : facilite l'intégration paysagère

Cours d'eau/ berges

- Distance min : 320 m (> 35 m)



✓ Respect des distances réglementaires

CVE Sud Sarthois - Groupe de Travail - 21 Octobre 2025



Gestion des voies d'accès et du trafic routier

Nicolas Delalande, CVE, précise que la majorité des flux de transport empruntera des routes départementales adaptées aux engins lourds, notamment l'A26, la D305, la D76 et la D30.

Quelques flux ponctuels liés à l'épandage ou aux apports agricoles concerneraient le sud du territoire, mais la grande majorité des entreprises alimentaires et des agriculteurs intéressés ont volontairement été prospectés au nord et à l'est du site, afin d'éviter la traversée du centre-bourg de Vaas et favoriser l'usage de tronçons adaptés.

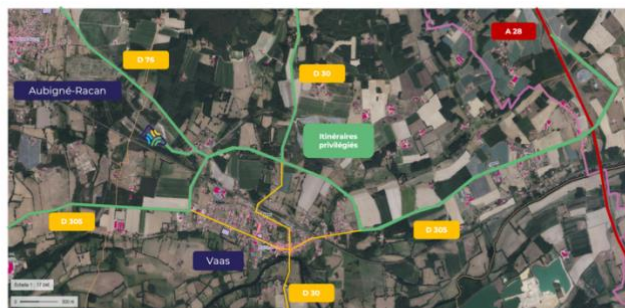
● Excellente desserte routière

● Routes départementales adaptées à la circulation d'engins lourds

● Axes routiers Nord Loir privilégiés



Dessertes routières et qualité des infrastructures



En fonctionnement normal, le site accueillera 5 à 6 rotations (aller-retour) de camions ou tracteurs pendant ses heures d'ouverture, du lundi au vendredi de 8h à 17h30, soit au maximum une rotation par heure.

Les apports de matières organiques seront assurés par différents acteurs :

- les effluents agricoles apportés par les tracteurs des agriculteurs eux-mêmes
- les cultures intermédiaires transportées par des entreprises de travaux agricoles (ETA), dans le cadre de contrats établis avec CVE à l'aide de tracteurs équipés de remorques bâchées
- les matières issues de l'industrie agroalimentaire (IAA) livrées par les camions citernes

Pendant la période d'épandage du fertilisant, qui s'étend en moyenne sur 60 jours par an selon les conditions climatiques, CVE envisage 20 à 25 rotations (aller-retour) de tracteurs, soit en moyenne 2 à 3 camions par heure.

- Le retour au sol du fertilisant sera coordonné par CVE en collaboration avec les ETA locales, qui se chargeront des travaux d'épandage

Quel trafic routier est généré par la méthanisation ?



Les enjeux environnementaux sur site et ses abords

Nicolas Delalande, CVE, explique qu'une première parcelle avait été envisagée pour le projet, mais la présence d'une zone humide et de chiroptères a conduit à relocaliser l'implantation.

Le site actuel, analysé depuis octobre 2024, ne comporte ni zone humide, ni périmètre classé (ZNIEFF ou Natura 2000). Une étude faune-flore sur quatre saisons est en cours pour inventorier précisément ses habitats et les espèces présentes.

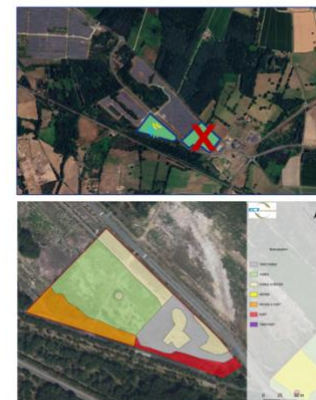
Les premiers résultats confirment la présence d'une lisière boisée utilisée comme corridor de déplacement par les chiroptères, ce qui constitue un enjeu écologique notable.

L'implantation des ouvrages sera donc réfléchie pour éviter ces zones sensibles. Les infrastructures seront ainsi positionnées au nord dans les zones les moins sensibles.

Enjeux environnementaux

- Projet initialement envisagé sur une parcelle avec fort enjeux environnementaux (Zone humide & Avifaune) => **Relocalisation**
- Parcelle d'implantation
 - Diagnostic amiante à venir
 - Hors zone Znieff/ Natura 2000 ...
 - Pas de zone humide
 - Résultats étude Faune/ Flore 4 saisons : présence de Chiroptères à la lisière au Sud de la parcelle
- **Implantation des ouvrages en évitant au maximum de construire sur les zones à enjeux**

✓ **Prise en compte des enjeux environnementaux**



CVE Sud Sarthois - Groupe de Travail - 21 Octobre 2025

Nicolas Delalande (CVE) indique que, sur le plan foncier, le site répond aux critères définis. Il souligne l'importance de tenir compte des enjeux environnementaux.

Les critères d'implantation

- ✓ A l'intersection du secteur agricole et des lieux d'activités économiques (biodéchets et sous-produits alimentaires)
- ✓ Disponibilité du foncier
- ✓ Compatibilité avec les documents d'urbanisme
- ✓ Distances réglementaires
- ✓ Accès aux principales voies de communication routières
- ✓ Proximité du réseau de transport ou distribution du gaz
- ✓ Enjeux environnementaux

Le suivi de l'exploitation du site

➤ La surveillance sur site

Suite à des questions portant sur le suivi du site en exploitation, Nicolas Delalande, CVE, explique qu'en journée en semaine, le personnel formé sera présent en permanence sur le site tandis qu'un système d'astreinte est prévu le soir, la nuit et les week-ends afin d'assurer une intervention rapide en cas d'alerte ou d'incident. La commune disposera des coordonnées du personnel d'astreinte afin de pouvoir le joindre si nécessaire.

• Horaires et équipes

- Du lundi au vendredi de 8h00 à 17h30
- Equipe qualifiée d'exploitation et maintenance sur site (2 à 3 personnes)

• Astreintes nuits et week-ends

- Formation du personnel pour les astreintes

• Sécurité

- Site industriel
- Mise en place de consignes de sécurité
- Formation continue des équipes
- Surveillance continue (logiciel de supervision) du process avec envoi d'alarmes en cas de déviation
- Site ICPE annuellement contrôlé par les services de l'Etat

➤ Sécurité et prévention des risques

CVE indique que dans le cadre du fonctionnement de l'unité de méthanisation, le gaz produit sera injecté en continu dans le réseau local. Par conséquent, seule une très faible quantité de gaz sera temporairement stockée sur site, et ce à basse pression.

En cas d'impossibilité d'injection, l'unité est équipée d'un dispositif de sécurité comprenant une torchère permettant de brûler le gaz excédentaire de manière contrôlée et exceptionnelle.

Concernant les risques liés au gaz, Nicolas Delalande (CVE) explique que le digesteur est une cuve en béton recouverte d'une membrane étanche où le gaz est stocké à pression atmosphérique sans oxygène (aucun

comburant) rendant impossible toute inflammation en fonctionnement normal. Il ajoute que les équipements électriques sont certifiés ATEX, conçus pour ne produire aucune étincelle. Le risque d'incendie ou d'explosion est donc extrêmement faible.

• Stockage gaz

- Stockage du biogaz brut dans les gazomètres recouvrant les cuves de digestion Stockage à très faible pression (< 5 mbar) et très faible teneur en oxygène (< 1%)
➔ **Explosion/ inflammation dans les gazomètres impossible en fonctionnement normal**
- Pas de stockage de biométhane (biogaz épuré) sur site
le biométhane est directement injecté sur le réseau de distribution

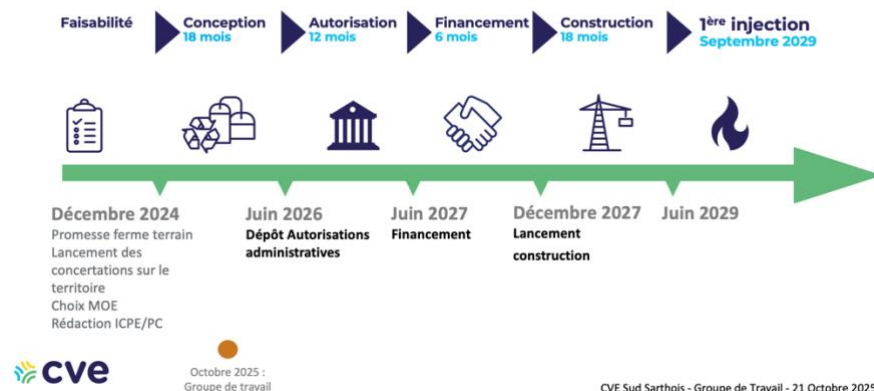
En complément, Quelia et CVE ajoutent que la base de données ARIA (Analyse, Recherche et Information sur les Accidents) recense les incidents et accidents liés aux unités de méthanisation signalés aux services de l'État, il y a environ 2000 méthaniseurs en France aujourd'hui.

A posteriori, CVE ajoute qu'entre 2006 et 2022, 160 événements ont été recensés, dont 85 % sans impact critique. Le ratio d'incidents observés n'a pas augmenté avec le développement du nombre d'installations (traduisant la maîtrise continue des risques dans la filière).

Construire un projet pour le territoire, avec le territoire

➔ Calendrier du projet

Le calendrier du projet CVE Sud Sarthois



Nicolas Delalande, CVE, précise que le dépôt du dossier ICPE est prévu en juin 2026, ouvrant une phase d’instruction administrative durant laquelle se tiendra une consultation publique qui dure en général deux mois. Les avis du public et des communes concernées par le plan d’épandage seront alors sollicités.

Les services de la préfecture décideront de l’enregistrement ICPE et fixeront les conditions d’exploitation ; la mise en service de l’unité étant envisagée pour 2029.

➔ Une concertation en amont des démarches administratives

Ismaël Meddahi, concertant, Quelia, explique que CVE a initié en 2025 une démarche volontaire d’information et de dialogue en parallèle de la

phase de conception du projet, afin de permettre à chacun de comprendre le projet, poser ses questions et formuler ses attentes.

Calendrier de la concertation



Il indique que les porteurs du projet ont mis en place plusieurs outils d’information et de dialogue afin de faciliter la compréhension du projet par tous. Cela inclut :

- Le lancement, début juillet 2025, d’un site internet dédié, visant à informer sur l’évolution du projet et à recueillir les attentes et questions via un formulaire de contact
- La distribution d’un tract d’information le 17 juillet 2025 dans toutes les boites aux lettres de Vaas invitant ses habitants à suivre le projet et à adresser ses questions
- Un porte à porte pour les habitations les plus proches de Vaas et Aubigné-Racan pour (< 1km), afin de les informer sur la démarche engagée, d’avoir un échange personnalisé avec le porteur de projet et de questionner la proximité avec cette nouvelle activité

- Le présent groupe de travail rassemblant les acteurs du territoire, chacun apportant son expertise et ses attentes, afin d'échanger et d'identifier les principaux enjeux et les engagements qui s'accompagnent pour faciliter l'intégration locale de l'activité

Démarche d'information et dialogue

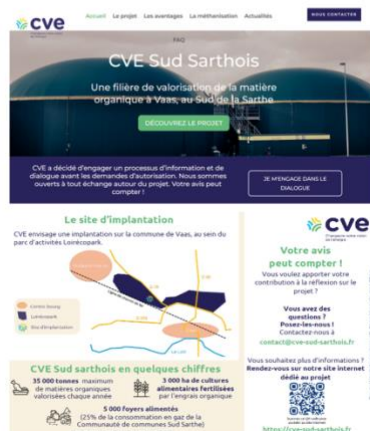
● Mise en ligne d'un site internet : 11/07/25 (<https://cve-sud-sarthis.fr/>)

- Accessible à tous
- Informe et invite à la contribution
- Mise en place d'une FAQ
- Inscription à une liste d'information

78 consultations du site (20/10/2025)

● Distribution d'une carte postale à tous les foyers de Vaas : 18/07/25

- Information des riverains
- Invitation à l'appel à contribution
- Faire remonter les interrogations



Démarche d'information et dialogue

● Visites des 9 foyers les plus proches (< 900 m) sur Vaas & Aubigné-Racan : 29/07/25

● Rencontre des acteurs économiques les plus proches : Été 2025

● Premier groupe de travail de concertation le 21/10/2025



CVE Sud Sarthis - Groupe de Travail - 21 Octobre 2025

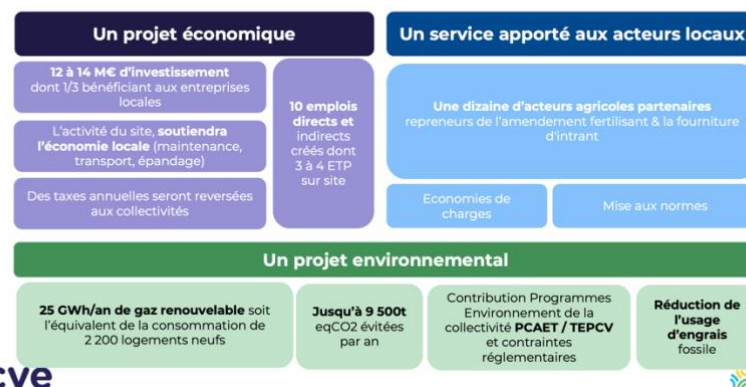


➡ Des retombées économiques locales

Etienne Joubert, CVE, explique que le projet de méthanisation sera financé par un investissement total de 12 à 14 millions d'euros, porté pour environ 30% en fonds propres, et 70% par de la dette bancaire.

CVE Sud Sarthis générera des retombées fiscales variables via la taxe foncière et la CFE (entre 15 et 20 k€ par an) et des retombées économiques locales indirectes via les relations tissées au sein du territoire avec les entreprises de travaux, les transporteurs, les prestataires agricoles, le suivi et la maintenance du site.

Les retombées d'un projet pour les acteurs locaux



➡ Une ouverture du capital

Étienne Joubert, CVE, indique que la gouvernance du projet prévoit une ouverture du capital. L'entreprise porte seule les risques financiers initiaux, puis ouvre le capital aux agriculteurs, collectivités ou autres acteurs intéressés une fois le projet autorisé et sécurisé. CVE reste majoritaire, mais la participation des tiers peut s'élever jusqu'à 49%.

La participation locale peut se faire via une SEM (Société d'économie mixte), généralement à hauteur de 5 à 10 %, avec une rémunération sous forme de dividendes.

Suite à une question, il précise que si la demande se fait sentir sur le territoire, un financement participatif pourra être proposé aux habitants.

encourager chacun à poser des questions et à se forger une opinion éclairée sur le projet.

L'équipe CVE est joignable à tout moment :

Site Internet : cve-sud-sarthois.fr

Adresse mail : contact@cve-sud-sarthois.fr

Gouvernance partagée

- Possibilité d'ouvrir le capital du projet aux acteurs du territoire

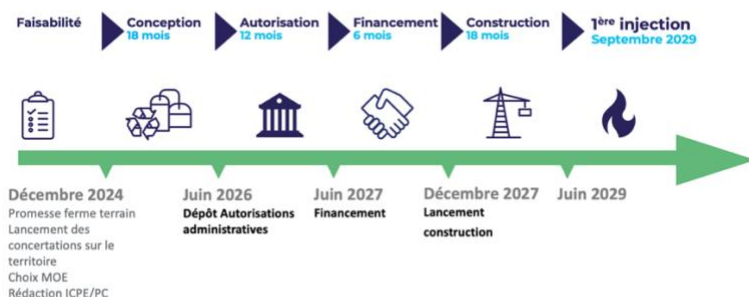
- Agriculteurs
- Entreprises
- Collectivité



Exemple CVE Aoste : Investissement local de la commune et de la Communauté de communes dans le projet

Conclusion

Le calendrier du projet CVE Sud Sarthois



Octobre 2025 :
Groupe de travail

CVE Sud Sarthois - Groupe de Travail - 21 Octobre 2025

Constant Delatte remercie les participants pour leur participation. Il rappelle l'importance de poursuivre les échanges en amont du dépôt des demandes administratives et redonne les ressources disponibles pour